



## Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 6 avril 2026

### INFOS ET CHIFFRES CLÉS

**M. Renaud VILLARD**, directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), quitte ses fonctions

**Mme Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD**, ancienne directrice du Centre Hospitalier Universitaire de Tours et ancienne présidente de la Conférence des directeurs généraux de CHU, a été nommée directrice déléguée au projet de modernisation de la gestion des cadres dirigeants de l'AP-HP

### EN RÉSUMÉ

#### Arrêts maladie

Le conseil de l'Assurance maladie qui regroupe les partenaires sociaux et des représentants de la société civile a exprimé vendredi son "appréhension" sur les annonces gouvernementales à venir sur les arrêts maladie, et souhaitant que l'exécutif ou le Parlement le "sollicite pour trouver des solutions appropriées, consensuelles et efficaces". Il rappelle que l'Assurance maladie a déjà publié à l'été 2025 des "propositions consensuelles" sur les arrêts de travail.

#### FARANDOU / absentéisme

"Quand vous voulez vous attaquer à la maladie, la meilleure chose à faire c'est la prévention", a souligné hier le ministre du Travail et des Solidarités Jean-Pierre FARANDOU en annonçant la mise à disposition aujourd'hui sur le site du ministère d'"un kit de prévention" pour aider les entreprises "à bâtir beaucoup plus rapidement leur plan de prévention" ainsi que le lancement "avant la fin de l'année" d'un "bouton d'alerte en cas de situation douteuse sur l'absence d'un salarié" qui permettra de "solliciter la caisse nationale d'assurance maladie pour déclencher des contrôles". Interrogé sur un allongement des jours de carence, le ministre a assuré que "toutes les pistes (...) sont ouvertes. Il n'y a pas de tabou mais il faut passer par le dialogue social".

#### Protection de l'enfance

La Haute-commissaire à l'Enfance Sarah El HAIRY a plaidé hier sur France 2 pour une "généralisation" et une "harmonisation des contrôles" des antécédents judiciaires, ou attestation d'honorabilité, à l'occasion de l'examen du futur projet de loi sur la protection des enfants.

#### Neurotechnologies / bioéthique

L'essor des "interfaces cerveau-machine et autres neurotechnologies numériques" nécessite un cadre éthique, estiment dans un avis commun le CCNE et le CCNEN qui invitent à ajouter le sujet aux Etats généraux de la bioéthique, en cours. Pour "certaines personnes souffrant de troubles neurologiques ou psychiatriques ou en situation de handicap, pour lesquelles peu de moyens d'amélioration étaient disponibles", ces dispositifs commencent à offrir des possibilités nouvelles de traitement symptomatique ou palliatif, mais les dérives sont nombreuses. Ils recommandent donc d'affirmer "le caractère personnel et sensible" des données neurales, d'assurer un consentement explicite et éclairé de leur usage, de renforcer les exigences de sûreté et de cybersécurité, et d'interdire leur usage hors indications médicales